



LE SEL

Qu'est-ce qu'un SEL ?

Le principe du SEL est basé sur le constat que tout individu possède des compétences, des moyens ou du temps qu'il peut échanger avec les autres sans utiliser d'euros.

Le SEL est une association de personnes qui mettent des services, des savoirs et des biens à la disposition des uns et des autres.

Les échanges sont valorisés au moyen d'une unité d'échange choisie par les membres du SEL.

L'association est locale : les membres peuvent se rencontrer facilement, se connaître et développer convivialité et confiance qui sont les valeurs fondamentales des SEL.

Dans le SEL, lorsque je reçois un livre ou de l'aide informatique, je ne paye pas avec des euros, j'échange avec un membre auquel je transmets des unités d'échange qu'il pourra utiliser, quand il le voudra, pour acquérir ce qu'il aura choisi dans un autre échange.

Le Sel de la vallée de Luchon

Vous offre

- ✓ Informatique
- ✓ Alimentation
- ✓ Accompagnement
- ✓ Loisirs créatifs
- ✓ Bricolage/Mécanique
- ✓ Jardinage
- ✓ Secrétariat
- ✓ Animaux
- ✓ Couture
- ✓ Vide grenier

Permanences
21 rue du Dr Germes 31110 luchon
Mercredi & Samedi de 10h à 16h
0561792374 & 0622622809
seluchon@gmail.com
<http://luchon.reseauk.info>

Principe d'un Système d'Échange Local

Un SEL a pour vocation réveiller l'entraide en élargissant le cercle des connaissances au niveau local, de faire prendre conscience de la dimension humaine, de valoriser des savoir et (et les transmettre) grâce à des échanges multilatéraux de biens et de services de voisinage.

Les échanges ont nécessairement un caractère non lucratif et sont effectués de gré à gré entre les adhérents de l'association selon les demandes et les offres de chacun.

Le principe d'un **Système d'Échange Local** est d'échanger des biens ou des services sans argent d'une manière conviviale et désintéressée.

Par exemple, Pierre a besoin de Paul pour réparer sa voiture et, outre la plus grande sympathie, Paul recevra de Pierre un « dédommagement » en **Unités crédit** au prorata du temps passé à cette intervention. **60 Unités crédit valent 1 heure d'échange** soit 1 UC (Unité crédit) par minute.

Pierre, si il est resté 2 heures recevra 120 Unités crédit qu'il pourra dépenser chez Marcelle qui lui donne des leçons de couture.

Ces crédits sont comptabilisés sur une « feuille de richesse » (au débit comme au crédit) mise à disposition par l'association à tous ses adhérents

La **feuille de richesse** est remplie et signée par les intervenants à la fin de chaque « échange », et la bienséance veut qu'un compte soit toujours positif.

Autrement dit, il doit y avoir un équilibre entre l'offre et la demande et, si personne ne vous en voudra d'avoir un compte provisoirement négatif, nous veillons tout particulièrement à ce qu'il n'y ait pas d'abus car notre principe de fonctionnement est l'échange convivial et non l'achat de services.

Pour l'aider à démarrer, chaque nouveau membre reçoit en cadeau lors de son adhésion un crédit de bienvenu de 250 UC qui lui permettra de commencer immédiatement ses échanges.

Il est mis à la disposition des membres **un catalogue des offres des demandes** et partages des adhérents régulièrement mis à jour afin qu'ils puissent faire leurs échanges.

Nous organisons des **réunions et événements** afin de leur permettre de se rencontrer que cela soit dans les maisons de ceux qui ouvrent leurs portes ou dans des lieux publics mis à disposition par la municipalité, associations ou autres.

En outre, nous disposons d'un espace Internet où les adhérents consultent les catalogues et peuvent proposer leurs offres et demandes en temps réel.

Vous n'avez pas de connexion internet, nous mettons à votre disposition **un catalogue papier** qui est mis à jour tous les mois et distribué aux adhérents qui en font la demande.

Des permanences sont assurées les jours de marché (mercredi et samedi) à
au 21 rue du Dr Germes 31110 Luchon de 10h à 16h.

Vous pouvez aussi nous contacter au Tél 0622622809 & 0561792374 ou par mail
seluchon@gmail.com <http://seluchon.reseauk.info>

Sel de la vallée de Luchon - Permanences Mercredi & Samedi 21 rue Dr Germes 31110
Luchon. Tél :0622622809 & 0561792374

<http://seluchon.reseauk.info>

seluchon@gmail.com

La charte

Le prix d'adhésion est fixé pour l'année 2011 à quinze Euros qui vous donne droit au catalogue des offres/demandes, l'annuaire des adhérents (pour avoir ces coordonnées des membres), l'utilisation de notre site internet et l'accès à toutes les activités de notre association (rencontres, repas, événements etc...)

Une modique participation financière en Euros peut vous être demandée (pour les repas au restaurant par exemple) quand nous ne pouvons pas faire autrement. Nous privilégions toujours les échanges en Unités crédit.

Le relationnel

Les adhérents s'engagent à être de bonne humeur, à partager ce qui est partageable et de faire tout leur possible pour que tout le monde soit content. Notre règle est la confiance réciproque. :-)

*L'action du **Sel de la vallée de Luchon** ne peut s'exercer que dans un cadre de neutralité.*

Ses adhérent(e)s doivent s'abstenir de tout prosélytisme, exploitation commerciale ou propagande de toute sorte.

Les échanges

Nous pouvons échanger des biens et des services et, si la règle du temps passé est de 60 unités crédit/heure, le prix des biens cédés ou échangés se discute du gré à gré entre les adhérents sans que l'association n'intervienne.

Un adhérent n'est jamais obligé d'accepter une transaction.

L'assemblée générale fixe une limite que chaque compte ne doit pas dépasser en négatif. Cette limite est de – 500 Unités crédit.

Au-delà, les transactions ne seront plus enregistrées. Le bureau peut autoriser à dépasser ces limites dans des circonstances particulières.

Chaque adhérent(e) accepte que le solde et les mouvements de son compte soient régulièrement publiés et communiqués à toute demande d'un(e) autre adhérent(e), ceci afin de faciliter la confiance mutuelle.

Le Sel de Luchon ne fournit aucune garantie quant à la qualité, les conditions ou la valeur des échanges.

Chaque adhérent accepte que ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse, courriel) soient données aux autres adhérents afin de permettre les échanges.

Il s'engage à ne pas communiquer les coordonnées des autres membres en dehors du cadre du **Sel de la vallée de Luchon**.

Cette charte d'adhésion a été établie par le bureau et est évolutive.

Les adhérents peuvent proposer des modifications qui seront examinées et débattus lors de nos rencontres et approuvées à notre prochaine assemblée générale.

Responsabilité

Chaque adhérent doit s'assurer avant un échange que les assurances des 2 adhérent(e)s impliqués dans l'échange couvrent tous les risques qui y sont liés, tout particulièrement pour les travaux à risque.

Chaque adhérent(e) doit s'assurer que l'échange est conforme à la loi. Le Sel de Luchon ne pourra être tenu responsable à sa place.

Les adhérents sont responsables individuellement de la déclaration de leurs ressources en “Unités crédit” aux autorités sociales et fiscales s’il y a lieu. Dans ce cas, ils estiment la valeur des transactions correspondantes en francs ou en euros.

L'intersel

Ces crédits peuvent être échangés avec les adhérents d'autres Sel's de la région si ces derniers adhèrent à l'Intersel.

Gendarmerie

Le bureau veille à la bonne marche de l'association et peut refuser de publier une proposition de transaction ou d'enregistrer une transaction effectuée si elle est contraire à l'esprit du Sel de Luchon défini dans les statuts ou aux lois en vigueur.

Certaines activités à risques comme les sciences occultes, pratiques médicales ou paramédicales ou contraires aux usages et bonnes mœurs ne sont pas acceptées et les adhérents s'engagent à prévenir le bureau de toutes malversations ou pratiques douteuses qui leurs seraient proposées. Merci de votre compréhension. :-)

Chaque adhérent s'engage à ramener son compte à zéro, avant de quitter l'association. Toute utilisation du SEL pour satisfaire des intérêts et ambitions personnels, n'a pas sa place au sein du SEL.

En cas de litige, la médiation est assurée par un groupe de personnes élues par l'assemblée et l'adhérent s'engage, par écrit, à respecter les textes lors de son adhésion.

Le contenu de la présente charte est évolutif.
N'hésitez pas à nous faire part de vos émotions et suggestions pour le bonheur de tous.

Le bureau

Signature de l'adhérent Sel de la vallée de Luchon avec la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Carte adhérent 2011 : N° Luchon

Sel de la vallée de Luchon

Formulaire d'adhésion

Nom :
Prénom :
Adresse :

Téléphone :
@mail :
Site internet :

Membre : Actif

Période d'adhésion : 2011
Inscrite le :

N° Sel de Luchon : (réservé au bureau du Sel de Luchon)

Réglé chèque/espèces :

Demande de service :

Offre de service :

Observation :